



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 24 mai 2023 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : 27

Date de la convocation :  
**17 mai 2023**

**Délibération n° DCM23-05-24P8**

**Service des sports - Séjours sportifs des vacances d'été  
2023**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Catherine Klein, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

Mme Michelle Guibal à Mme Véronique Delorme

M. Jean François Faustin à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Catherine Klein à Mme Joëlle Mouchoux

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

Mme Claudine Soulairac à M. Michel Vullierme

-----  
*Rapporteur : M. Georges Elnecave*

L'Ecole municipale des sports (EMS), animée par le Service municipal des sports, propose des programmes d'activités sportives pendant les vacances scolaires.

Pour les vacances d'été 2023, il est proposé d'organiser à l'image de l'année dernière deux séjours : 2 camps au mois de juillet, l'un à Sainte-Enimie et le second à Vias-Plage.

**Séjour d'activités de pleine nature à Sainte-Enimie :**

Du 10 au 13 juillet 2023, soit 4 jours

Hébergement : centre de pleine nature

Nombre d'enfants accueillis : minimum 24 enfants - maximum 48 enfants

Tranche d'âge : de 7 à 16 ans

Encadrement : 2 éducateurs sportifs et 2 apprentis BPJEPS

Activités : spéléologie, via ferrata, canoé, VTT, ....

Les frais d'hébergement, le transport et les activités représentent un montant total de 11 414 € (base de 48 enfants).

**Séjour Vias-Plage :**

Du 17 au 21 juillet 2023, soit 5 jours

Hébergement : Camping « Le Méditerranée plage » à Vias-Plage

Nombre d'enfants accueillis : 24

Tranche d'âge : de 7 à 16 ans

Encadrement : 2 éducateurs sportifs et 1 apprenti BPJEPS.

Activités : Accrobranche, banane sur mer, trottinette électrique ou cheval, VTT

Les frais d'hébergement et les activités représentent un montant total de 5 976 € (base de 24 enfants). Pour ce séjour, les parents amènent leur(s) enfant(s) à Vias-plage.

Par délibération en date du 22 septembre 2021, la Municipalité a décidé la création de la carte « Clermont Passpartout » et des tarifs d'accès aux activités sportives organisées par le Service municipal des sports. Les tarifs alors votés ne prennent pas en compte les séjours avec nuitée.

Aussi il est proposé de fixer la participation des familles comme suit :

	Enfant porteur de la carte « Clermont Passpartout »	Enfant non porteur de la carte « Clermont Passpartout » et résidant sur la Commune	Enfant non porteur de la carte « Clermont Passpartout » et résidant hors de la Commune
Séjour d'activités de pleine nature à Sainte-Enimie du 10 au 13 juillet 2023	240 €	260 €	280 €
Séjour d'activités Vias-Plage du 17 au 21 juillet 2023	250 €	270 €	290 €

Il appartient au Conseil Municipal :

- d'approuver l'organisation des deux séjours sportifs tels que présentés ci-dessus,
- de fixer les tarifs de participation des familles selon le tableau ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation des deux séjours sportifs tels que présentés ci-dessus,

DECIDE de fixer les tarifs de participation des familles selon le tableau ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,

Maire et président de séance,

Louise JABER



Gérard BESSIERE